

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	9	3	12

Date de la convocation
7 novembre 2025

Séance du 10 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix du mois de novembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN.

Excusés : Catherine THOINON (pouvoir à Virginie BACLET), Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT (pouvoir à François CAROBBIO), Maxime SABRAN (pouvoir à Alain SICARD).

Absent : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : DEL.2025.11.10.05

OBJET : Installation d'une structure de jeux au Domaine de Thol.

Le Maire rappelle qu'une somme de 15 000 € a été prévue au budget primitif 2025 pour l'installation d'une structure de jeux au Domaine de Thol.

La société PROLUDIC a été consultée et a établi trois propositions pour des montants variant entre 15 857,10 € TTC et 18 436,32 €, hors bac fluent, contrôle de conformité et barriérage de chantier.

Il est proposé de retenir la structure Diabolo qui peut accueillir jusqu'à 30 enfants à partir de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la société PROLUDIC pour la fourniture et l'installation d'une structure Diabolo au Domaine de Thol, pour un montant de 15 857,10 € TTC, hors bac fluent, contrôle de conformité et barriérage de chantier.
- Autorise le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

